



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le **27 DEC. 2013**

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société ZODIAC SEATS FRANCE -

Commune de ISSOUDUN (36)

1. PRESENTATION DU PROJET

La société ZODIAC SEATS FRANCE spécialisée dans la fabrication de sièges d'avions sollicite l'autorisation de regrouper sur le site qu'elle exploite dans la zone industrielle de La Limoise sur le territoire de la commune d'ISSOUDUN les activités qu'elle exerce sur d'autres sites de cette même commune.

Cette zone industrielle se trouve à 1 km au Nord Est de l'agglomération d'ISSOUDUN.

Le site exploité dans la zone industrielle de la Limoise par la société ZODIAC SEATS FRANCE sur un terrain de 7,9 ha est entouré d'activités industrielles et commerciales. Il abrite le siège de la direction générale, le bureau d'études, les bureaux dédiés aux activités de recherche et de développement, le service de vente et quelques ateliers (assemblage, thermo formage). Le site emploie actuellement 660 personnes et n'est soumis qu'à simple déclaration au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les bâtiments d'une superficie actuelle de 24 600 m² permettront après réalisation d'une extension de 6 100 m² d'accueillir les activités exercées actuellement sur le site principal de la rue Lucien Coupet (usinage, tôlerie, maintenance, outillage) et le site de l'avenue de Verdun (réparations). Le site comprend actuellement 22 900 m² de voiries et d'aires de stationnement. 10 900 m² supplémentaires sont prévus avec l'extension.

Le projet permettra ainsi de regrouper l'ensemble des phases de fabrication pour une production de 40 000 sièges par an et un effectif attendu de 850 personnes.

On retrouvera ainsi sur le site les différentes activités suivantes :

- travail des métaux ;
- transformation des plastiques ;
- fabrication de mousses d'accoudoirs ;
- application de peinture ;
- montage, assemblage ;
- stockage de matières premières et de produits finis ;
- bancs d'essais et contrôle qualité des produits finis.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Le tableau joint en annexe liste l'ensemble des enjeux environnementaux du territoire susceptibles d'être impactés par le projet et leur importance vis à vis de celui-ci. Il en permet une hiérarchisation. Seuls les enjeux principaux font l'objet d'un développement dans la suite de l'avis.

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- **La qualité de l'air**
- **La qualité des sols et des eaux superficielles et souterraines**

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le code de l'environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

La description de l'état initial du site est complète et les informations appropriées. On y trouve toutes les rubriques nécessaires à une bonne présentation de l'environnement géographique, naturel et anthropique, ce qui permet de situer le projet dans son environnement.

Le périmètre d'étude du dossier est cohérent au regard des enjeux identifiés et le niveau d'information retenu est correctement choisi.

Qualité de l'air

L'analyse détaillée de l'environnement industriel du site ainsi qu'un contrôle de la qualité de l'air¹ montrent qu'il n'existe pas d'installation à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes et que la qualité de l'air est considérée comme bonne. Ce contrôle a porté sur les concentrations en poussières, en ozone et en oxydes d'azote et le dossier précise que les résultats obtenus satisfont aux valeurs guides de l'OMS.

Qualité des sols et des eaux

Le contexte hydrogéologique présenté dans le dossier montre que l'établissement existant est implanté sur des terrains calcaires et la nappe du jurassique se trouve au droit du site à une profondeur de 12 à 15 m.

Les informations recueillies sur la base de données BASIAS montrent qu'aucune activité susceptible de polluer les sols n'a été exercée sur le site.

L'établissement est éloigné d'environ 500 m des premiers forages et puits à usages agricole, industriels et domestiques. Malgré la présentation d'une carte erronée des captages d'alimentation en eau potable, le dossier indique à juste titre que l'installation est située en dehors des périmètres de protection des captages de la ville d'Issoudun.

Le cours d'eau le plus proche, la Théols, est à 1 km à l'ouest du site.

L'établissement actuel est raccordé aux réseaux communaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Qualité de l'air

L'étude énumère de façon exhaustive les sources potentielles de polluants atmosphériques susceptibles d'être émis à terme par les activités exercées sur le site. Les sources sont constituées par les installations

- d'application de peinture ;
- d'encollage ;
- de soudure ;
- de fabrication de mousses ;
- de découpe et polissage des métaux et des matières plastiques ;
- de chauffage des locaux.

Les rejets issus de ces installations sont susceptibles de contenir des composés organiques volatils (COV) ainsi que des poussières.

¹ Contrôle réalisé en 2009 par l'association LIG'AIR, chargée de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre, à 3,5 km du projet et en quatre campagnes sur les différentes saisons.

Les résultats des contrôles de la qualité des rejets atmosphériques réalisés sur les installations qui fonctionnent déjà sur les autres sites montrent que les rejets satisfont à la réglementation qui leur est applicable en matière de concentration en composés organiques volatils et en poussières.

Qualité des sols et des eaux

Le dossier mentionne précisément les conditions d'utilisation et de rejet de l'eau et identifie correctement les sources potentielles de contamination des sols.

L'eau utilisée provient uniquement du réseau communal d'alimentation en eau potable et le site ne dispose pas de puits de forage. Elle est utilisée uniquement pour les sanitaires et le nettoyage des locaux. Le processus de fabrication des sièges ne nécessite pas d'utilisation de l'eau. Seule une quantité négligeable (1 m³/an) est nécessaire pour le refroidissement des mousses lors de tests au feu. La consommation est estimée à 5 000 m³/an.

Les eaux de ruissellement sur les aires de circulation et stationnement des véhicules qui représentent une superficie totale de 33 800 m² sont susceptibles de contenir des hydrocarbures.

L'analyse indique à juste titre que les stockages des différents produits liquides utilisés (peintures, colles, diluants, ...) ainsi que les copeaux d'usinage des métaux qui sont au contact d'huiles de coupe peuvent conduire à une pollution des eaux superficielles et souterraines et générer une contamination des sols.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Qualité de l'air

Les rejets issus des installations de fabrication sont collectés et rejetés par des cheminées d'une hauteur de 8 m. Celles-ci sont correctement dimensionnées pour permettre une bonne dispersion des polluants. Les installations à l'origine de rejets atmosphériques sont équipées de filtres et dispositifs de dépoussiérage permettant de satisfaire aux dispositions réglementaires en termes de concentration des différents polluants concernés (poussières, composés organiques volatils, ...).

Selon les indications du dossier, l'aménagement du site et le plan de circulation facilitent et limitent les manœuvres des véhicules dont les moteurs seront arrêtés lors des opérations de chargement et déchargement.

Le regroupement des activités sur le site entraînera par ailleurs une réduction des gaz à effet de serre générés par les navettes de véhicules entre les différents sites actuels d'exploitation.

Qualité des sols et des eaux

Le principe de gestion des eaux du site permet de traiter de manière satisfaisante la totalité des eaux collectées sur le site. Les eaux de lavage des sols et les eaux sanitaires sont rejetées dans le réseau communal d'eaux usées.

Les eaux pluviales de toitures, de voiries et d'aires de stationnement sont rejetées dans le réseau communal d'eaux pluviales.

Les eaux pluviales de l'extension (toitures (6 100 m²), voies de circulation et aires de stationnement (10 900 m²)) et d'une partie du bâtiment existant (1 000 m²) transiteront avant rejet dans un bassin de régulation de volume 530 m³ pourvu d'un séparateur déshuileur installé en amont. Ce bassin sera utilisé pour recueillir les eaux d'extinction en cas d'incendie.

Avec une superficie imperméabilisée totale de 64 443 m² et la gestion d'une partie du flux des eaux pluviales par la ville d'Issoudun, le dossier aurait dû fournir une meilleure justification de l'adéquation du dimensionnement de ce bassin d'orage compte tenu de la topographie du site, avec l'objectif d'une meilleure régulation des rejets d'eaux pluviales.

Tous les stockages de produits liquides sont associés à des capacités de rétention étanches permettant de recueillir les écoulements accidentels.

Les copeaux enduits d'huile de coupe sont collectés par un convoyeur disposé sur une fosse permettant de recueillir les huiles qui sont évacuées par des entreprises spécialisées.

Les eaux utilisées pour le test au feu des mousses sont également collectées et évacuées par une entreprise spécialisée.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le projet est compatible avec le document local d'urbanisme.

Le dossier s'attache à expliciter clairement la prise en compte des orientations du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mais ne prend pas en compte les dispositions de ce document relatives aux conditions de rejet des eaux pluviales basées sur une pluie d'occurrence décennale pour l'ensemble du site.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'étude des dangers explicite convenablement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels et montre que les zones d'effets thermiques générées par un incendie restent confinées à l'intérieur de l'établissement.

Un dispositif de rétention correctement dimensionné est prévu pour recueillir les eaux d'extinction d'un incendie. Toutefois, ce bassin n'est pas dimensionné pour constituer une réserve d'eau incendie.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement.

3.5. Étude des risques sanitaires

L'étude retient la famille des composés organiques volatils (COV) comme seul paramètre méritant une évaluation des risques sanitaires plus approfondie. Ce choix apparaît judicieux au vu des activités menées sur le site.

Parmi les différents COV, le choix des substances est basé sur la liste de la campagne de mesures d'avril 2013. Ce choix aurait mérité d'être plus étayé. Certes, les substances retenues paraissent correspondre aux produits présentant le plus de danger pour l'homme, mais les flux indiqués sont des COV totaux, ce qui ne permet pas de savoir si telle ou telle substance est prépondérante en terme de toxicité pour la santé humaine.

L'utilisation d'un modèle conventionnel de dispersion atmosphérique² aurait été souhaitable pour mieux appréhender les distributions spatiales sous différentes conditions de vent.

La caractérisation des risques sanitaires, menée par un calcul simplifié, aboutit à un risque très faible que l'on peut juger acceptable.

3.6. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

Le projet a pour objectif de regrouper sur un site existant en zone industrielle des activités exercées actuellement sur deux sites distincts dans l'agglomération d'ISSOUDUN et permettra notamment d'abandonner le site vétuste de la rue Lucien Coupet implanté dans le centre de l'agglomération d'ISSOUDUN.

Ce regroupement permettra, outre l'optimisation de la production, de supprimer le trafic actuel entre les différents sites et aura un impact positif sur les émissions de gaz à effets de serre.

Le dossier présente une analyse correcte des impacts et dangers du projet. Il comporte un état des mesures mises en œuvre au regard des meilleures technologies disponibles

² Simulation physique et mathématique de la dispersion géographique de panaches de pollution.

associées au travail des métaux et des polymères et démontre que l'ensemble des activités ainsi regroupées ne présente pas d'enjeu environnemental majeur.

Les impacts sont clairement identifiés en prenant en compte les incidences du projet sur l'environnement et les mesures prévues par le pétitionnaire sont de nature à réduire l'impact des activités.

5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Le dossier aurait toutefois mérité de démontrer la conformité de la gestion de l'ensemble des rejets des eaux pluviales avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne. Il aurait également pu préciser le volume nécessaire à la constitution d'une réserve d'eau pour lutter contre un éventuel incendie en complément des autres moyens d'extinction proposés.

Enfin, un modèle conventionnel de dispersion atmosphérique aurait pu être utilisé.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

--S--

Le Préfet de Région



Pierre-Etienne BISSI.

ANNEXE

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan A remplir pour tous les enjeux
Risques naturels	0	Aucun risque naturel susceptible d'impacter le projet n'est identifié.
Faune, flore	0	Le regroupement des activités sur un site existant en zone industrielle n'a pas d'impact sur la faune et la flore
Milieux naturels	0	L'inventaire des zonages en matière de milieux naturels est correctement mené. L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 jointe au dossier conclut à l'absence d'incidence compte tenu de l'urbanisation intense de la zone industrielle de la Limoise et de l'éloignement du site vis à vis des zones Natura 2000 dont la plus proche se trouve à 4,2 km à l'ouest du site.
Connectivité biologique	0	Le projet n'induit pas de risque de rupture de connectivité biologique.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation s'établira dans l'extension d'un bâtiment existant en zone industrielle.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Développé dans le corps de l'avis.
Sols	++	Développé dans le corps de l'avis.
Air	++	Développé dans le corps de l'avis.
Déchets	+	Les activités sont génératrices de déchets divers, dangereux et non dangereux, qui seront soit valorisés soit traités par des entreprises spécialisées.
Energies (utilisation des énergies renouvelables) et changement climatique (émission de CO ₂)	+	L'établissement consomme du gaz naturel et de l'électricité. L'énergie constituant l'un des postes importants de dépense, l'exploitant recherche une utilisation optimum par la mise en place de mesures adaptées (contrôle régulier des installations, maîtrise des pertes d'énergie au niveau des zones chauffées, ...). Le regroupement des activités sur un même site permettra de réduire les émissions de CO ₂ générées par le trafic entre les différents sites actuels.
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	Cet aspect est détaillé dans le corps de l'avis.
Trafic routier	+	L'augmentation du trafic poids lourds sur les voies de desserte du site est estimée à 1% sur la RN 151 et 1 % sur la RD 918. Le trafic lié à la circulation entre les différents sites actuels sera en revanche supprimé.
Bruit	+	L'établissement satisfait actuellement aux dispositions réglementaires applicables et l'impact lié aux nouvelles installations sera négligeable pour les riverains.
Émissions lumineuses	0	Le site ne génère pas d'émissions lumineuses susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet, les monuments identifiés étant localisés dans le centre d'Issoudun.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu

*Hiérarchisation des enjeux potentiels :

+++ : très fort ++ : fort + : faible - : présent mais très faible 0 : pas concerné

Cette hiérarchisation est établie de manière relative à l'établissement et ne saurait constituer une cotation absolu